



## Livret d'accueil

# IME Pierre Bardou

*Institut Médico-Educatif*

14, Avenue des Pyrénées

09200 EYCHEIL

☎ : 05.61.66.65.03

💻 : [institut.bardou@apajh09.asso.fr](mailto:institut.bardou@apajh09.asso.fr)



# LE MOT DE BIENVENUE

---

*Madame, Monsieur,*

*Votre enfant va être accueilli à l'institut Pierre Bardou. Cet institut regroupe un IME (Institut Médico Educatif), un ITEP (Institut thérapeutique éducatif et pédagogique) et un SESSAD-PCPE (Pôle de compétences et de prestations externalisées) sur le territoire du Couserans en Ariège.*

*L'accompagnement qui lui sera proposé mettra en œuvre une implication de différents professionnels pour un parcours bienveillant et progressif.*

*Ce livret d'accueil vous permet de découvrir l'établissement, sa situation géographique et vous apporte des informations sur son organisation et son fonctionnement.*

*Avec ce livret, il vous sera remis la charte des droits et libertés de la personne accueillie ainsi que le règlement de fonctionnement de l'établissement.*

*L'équipe pluridisciplinaire vous rencontrera pour élaborer avec vous le projet personnalisé de votre enfant et mettra tout en œuvre pour répondre au mieux à ses besoins.*

*Nous aurons à cœur de nous tenir mutuellement et régulièrement informés des progrès de votre enfant.*

*L'ensemble de l'équipe lui souhaite la bienvenue et un beau parcours !*

*La direction*

# SOMMAIRE

---

<b>LE MOT DE BIENVENUE.....</b>	<b>3</b>
<b>PRESENTATION DE L'APAJH 09.....</b>	<b>5</b>
Valeurs de l'APAJH 09.....	6
Organisation associative.....	7
Implantation géographique.....	8
<b>INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE .....</b>	<b>9</b>
Présentation de la structure .....	10
Situation géographique de l'IME .....	11
Présentation des professionnels .....	11
Prestations de la structure .....	12
<b>INFORMATIONS CONCERNANT LES PERSONNES ACCOMPAGNEES .....</b>	<b>15</b>
Modalités d'admission.....	16
Pièces à fournir lors de l'admission.....	17
Conditions d'accès au dossier .....	17
Assurances – mutuelle.....	18
Conditions d'accueil des proches.....	18
Continuité de l'accompagnement.....	19
Recours à un médiateur.....	19
Coordonnées utiles.....	20





## VALEURS DE L'APAJH 09

---

Créée en 1968 à l'initiative de citoyens militants de l'Education Nationale sensibilisés au problème des handicaps et de l'exclusion, l'Association fonde son action à partir de trois valeurs fortes.

### **LAÏCITE**

Reconnaitre le caractère universel et positif de la différence dans toute sa réalité humaine et sociale.

### **CITOYENNETE**

Défendre les droits fondamentaux de l'individu et l'application des valeurs de la République.

### **SOLIDARITE**

Le handicap, en tant que donnée pouvant s'inscrire à tout moment d'une vie et en tant que conséquence de l'interaction de l'individu avec son environnement, est l'affaire de tout homme et de toute femme.

L'APAJH s'est donnée pour objectifs de promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap, d'œuvrer pour leur épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale, quels que soient la nature et le degré du handicap et ceci à tous les âges de la vie.



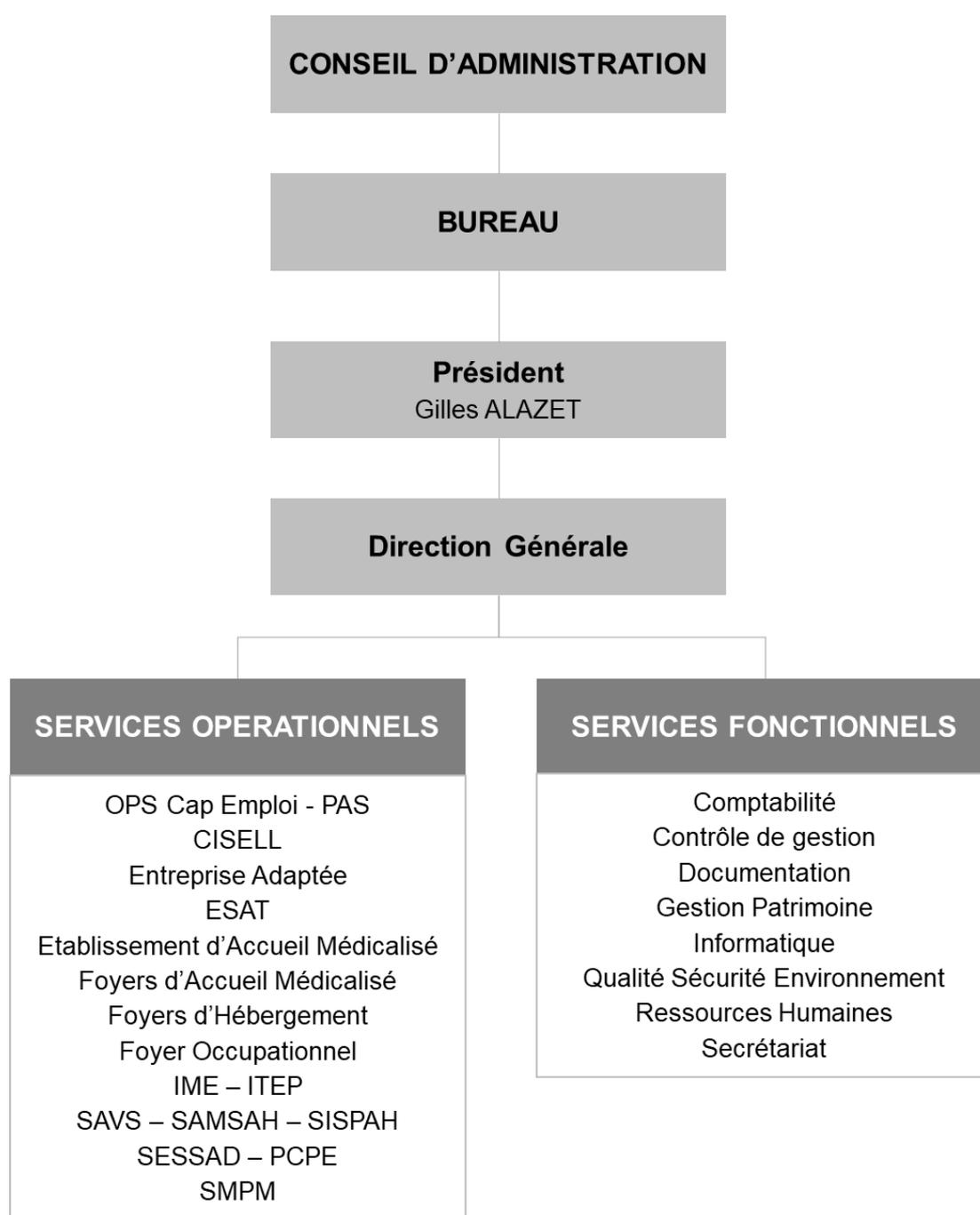
## ORGANISATION ASSOCIATIVE

---

L'APAJH 09 est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique. Le Conseil d'Administration définit la politique associative.

Un Bureau est désigné pour s'assurer de la mise en application des actions directives de fonctionnement.

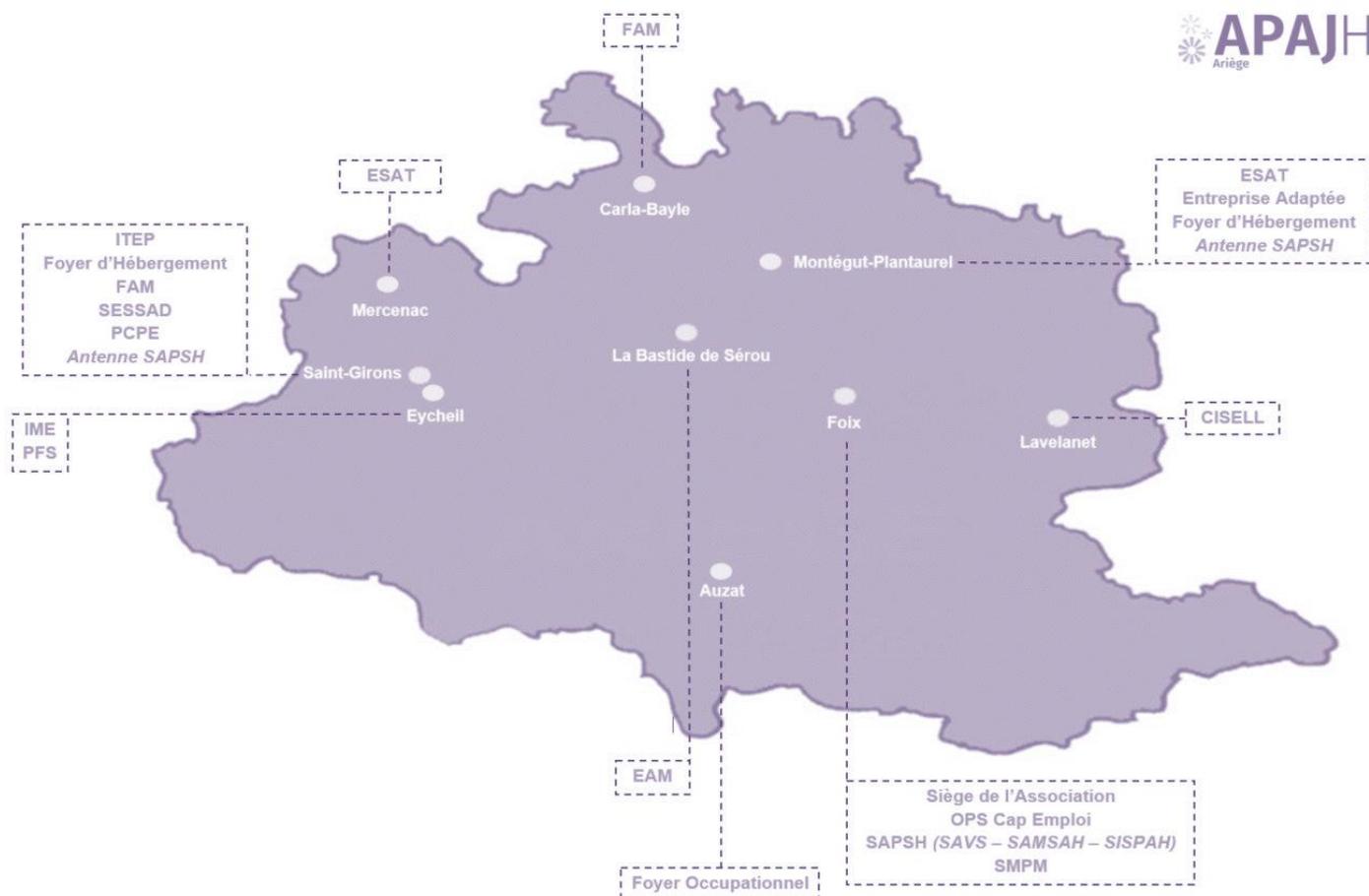
La Direction Générale est le lien entre les décisions politiques et l'organisation et la vie des établissements et services.





## IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE

L'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de l'Ariège (APAJH 09) compte 17 établissements et services implantés sur le département.



**CISELL** : Centre d'Insertion Socio-Educatif Léo Lagrange

**EAM** : Etablissement d'Accueil Médicalisé

**ESAT** : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

**FAM** : Foyer d'Accueil Médicalisé

**IME** : Institut Médico-Educatif

**ITEP** : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

**OPS** : Organisme de Placement Spécialisé

**PCPE** : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

**PFS** : Placement Familial Spécialisé

**SAMSAH** : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

**SAPSH** : Service d'Accompagnement pour Personnes en Situation de Handicap

**SAVS** : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

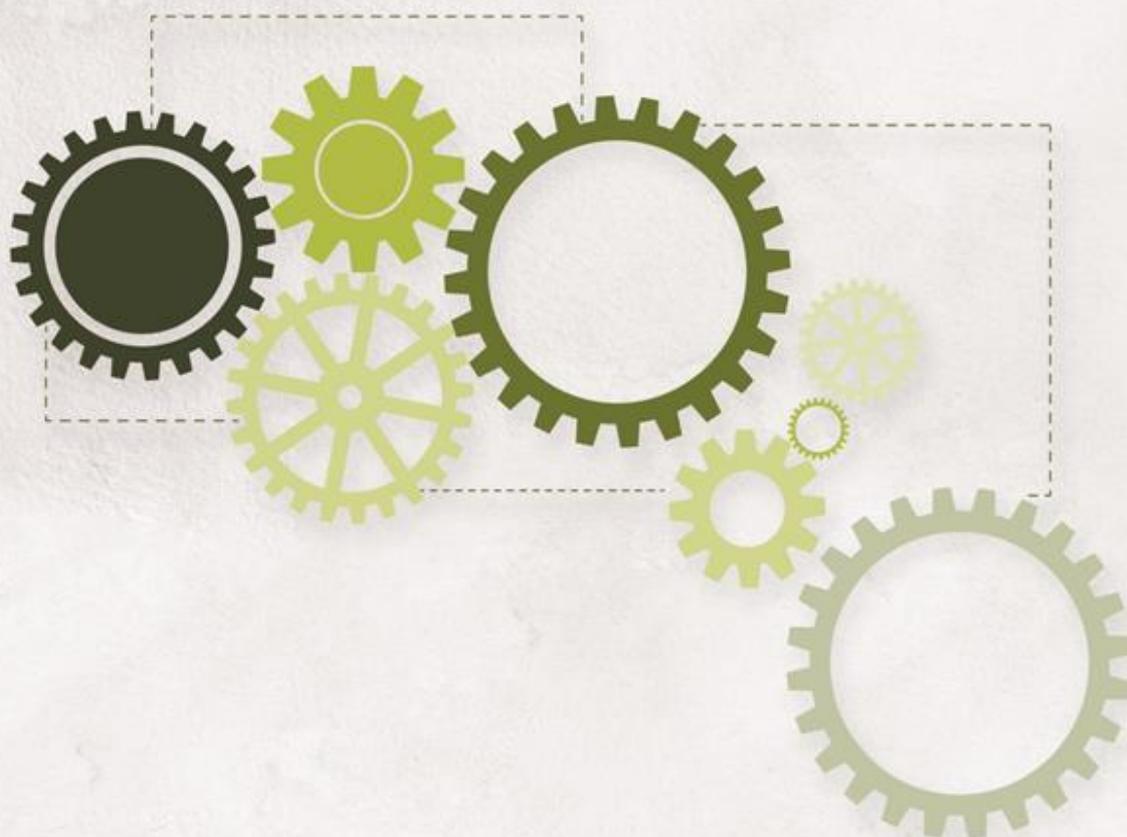
**SISPAH** : Service d'Insertion Socio-Professionnel pour Adultes Handicapés

**SMPM** : Service Mandataire à la Protection des Majeurs

**SESSAD** : Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile

Deuxième partie

# INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE





## PRESENTATION DE LA STRUCTURE

---

L'**IME** (Institut Médico Educatif) a ouvert ses portes en janvier 1984.

Les responsables du site sont :

- Mme Brynhild MAROLE, Directrice ;
- Mme Barbara CERVERA, Responsable de proximité.

L'établissement est ouvert 210 jours par an. Des activités éducatives sont proposées pendant les vacances scolaires.

L'accompagnement des enfants est proposé du lundi au vendredi aux heures suivantes :

- Lundi : 9h - 16h ;
- Mardi : 9h - 16h ;
- Mercredi : 9h - 16h ;
- Jeudi : 9h - 16h ;
- Vendredi : 9h - 16h.

L'établissement assure l'accueil physique et téléphonique **du lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h30** ou sur rendez-vous en dehors de ces horaires.

### Qui peut être accueilli à l'IME ?

Depuis janvier 2017, l'IME dispose d'un agrément pour accueillir des enfants et adolescents de 6 à 20 ans, présentant tout type de handicap avec déficience associée dont l'expression perturbe la socialisation et l'accès aux apprentissages scolaires.

La capacité d'accueil de l'établissement est de 21 places en semi-internat. Depuis 1994, l'Association a créé son propre service afin de pouvoir accueillir certains jeunes en internat : le **PFS (Placement Familial Spécialisé)**, pour lequel l'établissement dispose de familles d'accueil spécialisées.

Ces jeunes sont orientés vers l'IME par la Maison Départementale des Personnes en Situation de Handicap (MDPSH).



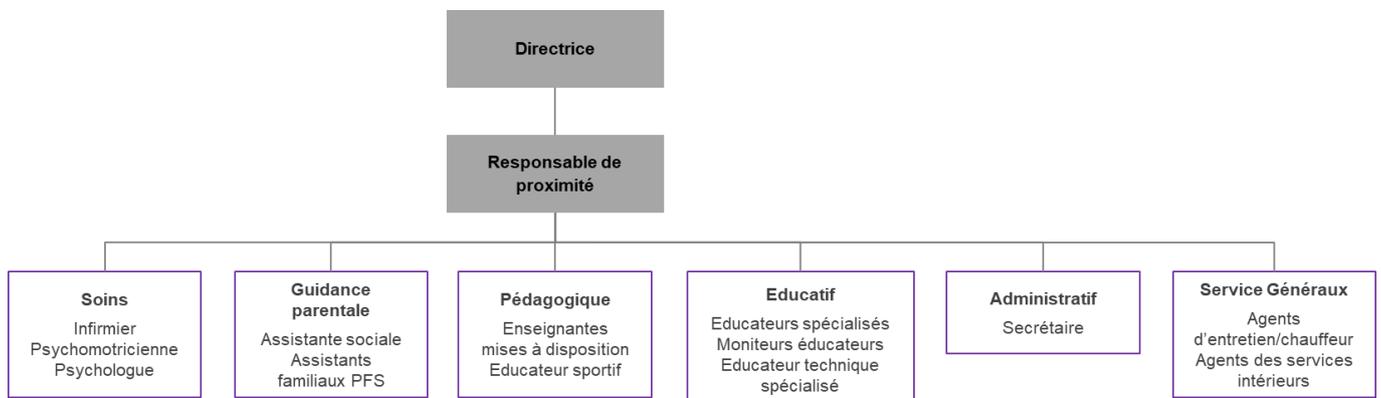
## SITUATION GEOGRAPHIQUE DE L'IME



IME



## PRESENTATION DES PROFESSIONNELS



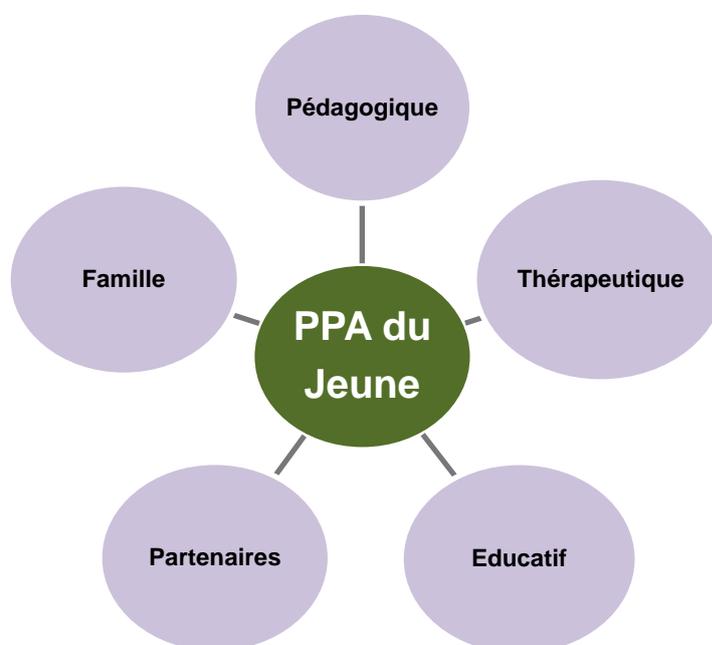


### Que propose l'IME ?

Un accompagnement pluridisciplinaire, visant à :

- Développer l'autonomie, la personnalité et la socialisation ;
- Apporter les soins et les rééducations nécessaires ;
- Favoriser l'accès à une scolarité adaptée aux besoins et potentialités du jeune, en privilégiant le milieu ordinaire dès que possible ;
- Promouvoir la participation sociale et citoyenne ;
- Entamer une démarche d'insertion professionnelle ;
- Soutenir le jeune dans son parcours ainsi que sa famille et ses proches.

### Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)



Au moins une fois par an, une réunion est programmée pour l'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement de chaque jeune.

L'équipe pluridisciplinaire y participe ainsi que les différents partenaires et la famille.

Des axes de travail sont déterminés en fonction des besoins de chacun mais aussi des souhaits du jeune et de sa famille.

Le but est de définir des objectifs à atteindre sur l'année pour le développement personnel du jeune ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Une fois ce projet réalisé, un avenant au contrat de séjour est signé avec les parents. Un bilan de ce PPA sera effectué, dans les 6 mois suivants, avec la famille.

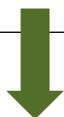
De façon synthétique, les axes de travail, pour un accompagnement global de l'enfant ou du jeune, peuvent se formaliser ainsi :

### L'axe Thérapeutique

Un infirmier assure un suivi thérapeutique en lien avec les familles et les médecins. Il a une mission de prévention et d'éducation à la santé.

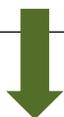
Le jeune accueilli a aussi des rencontres hebdomadaires avec la psychologue et la psychomotricienne.

Une prise en charge extérieure est également proposée avec le Centre Médico Psychologique ou l'hôpital de jour de Saint-Girons en fonction de leurs disponibilités.



### L'axe Pédagogique

Par le biais d'une scolarité adaptée, en petits groupes, l'enseignante assure la transmission des connaissances de base, le développement des savoirs et des compétences et le renforcement des capacités intellectuelles du jeune accueilli. Dès que possible, il est proposé au jeune une scolarité partagée en milieu ordinaire puis une préparation vers l'apprentissage en vue d'une insertion professionnelle.



### L'axe Educatif

En vue de préparer le jeune à mener sa vie de la façon la plus autonome possible, les éducateurs ont à cœur de favoriser l'apprentissage de la relation à l'autre, la confrontation à l'exigence et aux réalités du milieu ordinaire qui les attend.

Ces activités peuvent être collectives ou individuelles, au sein de l'établissement ou à l'extérieur.

Dès 14 ans des stages de découverte puis plus tard des stages professionnels sont proposés en fonction de la maturité et du projet du jeune.



Ces trois axes complémentaires doivent se comprendre comme un processus indissociable dans lequel le jeune et sa famille doivent s'insérer et y voir un parcours de développement personnel.

Enfin, de façon transversale, une éducation au sport et un accompagnement social viennent compléter le développement complet souhaité pour une plus grande autonomie du jeune.

## **L'éducation sportive**

- Dispensée par un éducateur sportif ;
- Activités proposées dans le cadre scolaire et éducatif ;
- Activités sportives qui participent de façon transversale au bien-être du jeune, tant au niveau physique qu'au niveau de la socialisation ;
- Des partenariats avec des clubs sportifs du territoire sont également mis en place.

## **L'accompagnement social**

Une assistante sociale intervient sur l'établissement, dans le but de :

- Favoriser la résolution des problématiques administratives et sociales rencontrées par les jeunes et leurs familles;
- Informer les jeunes et leurs familles sur l'évolution de leurs droits sociaux et législatifs;
- Accompagner les projets du jeune qui contribuent au développement de l'épanouissement et de l'autonomie;
- Assurer la gestion et le suivi du dossier administratif.

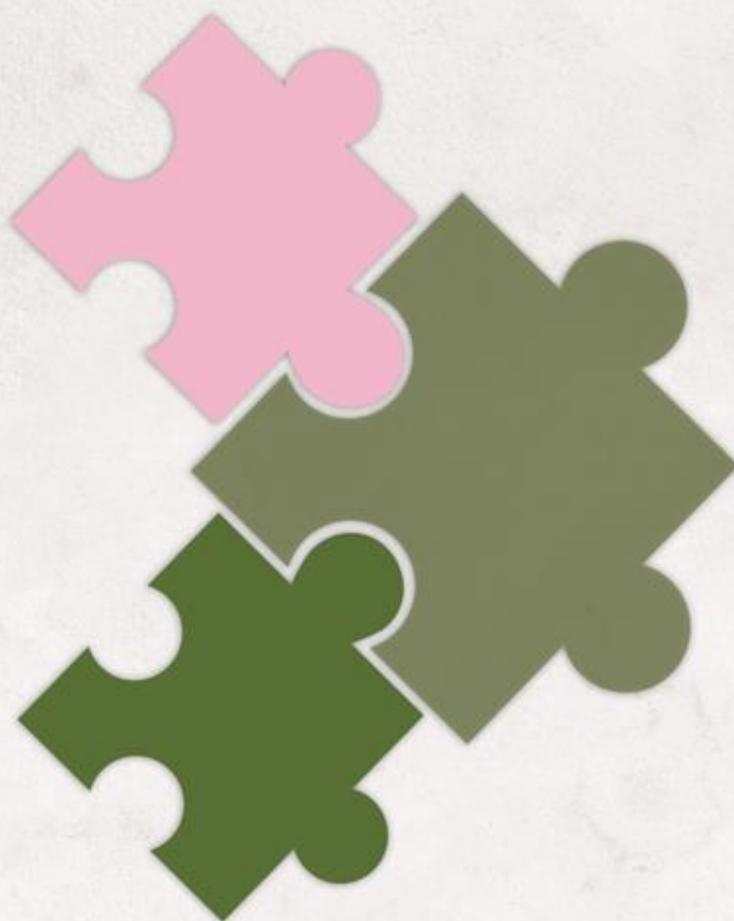
Pour cela, l'assistante sociale est en relation avec les familles, les usagers et les partenaires (sociaux, associatifs, institutionnels) comme la MDPSH, la Caisse d'Allocations Familiales, le service de tutelles, les services du Conseil Départemental, l'Aide Sociale à l'Enfance...

## **Les services complémentaires de l'IME**

- Des transports collectifs sont mis en place, si le jeune ne peut bénéficier des transports en commun ou ceux de la famille ;
- La restauration est un temps éducatif : les repas sont fournis par l'ESAT APAJH de Saint-Girons et pris sur l'établissement. Les jeunes de plus de 14 ans prennent leur repas du midi au Lycée Professionnel Camel de St Girons afin de favoriser l'inclusion en milieu ordinaire ;
- Un suivi après la sortie de l'établissement est proposé sur 3 ans et assuré par l'assistante sociale ;
- Un accueil en internat est possible grâce au service de Placement Familial Spécialisé (PFS).

Troisième partie

# **INFORMATIONS CONCERNANT LES PERSONNES ACCOMPAGNEES**





## MODALITES D'ADMISSION

---

La Maison Départementale des Personnes en Situation de Handicap (MDPSH) est un organisme qui exerce:

- Une mission d'accueil ;
- Une mission d'information ;
- Une mission d'accompagnement et de conseils des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Dans le cadre de la MDPSH, la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) délibère de l'orientation à venir de l'élève en fonction de son cursus scolaire, des compétences acquises, et son bilan psychologique. La mission de la MDPSH est d'évaluer le niveau de handicap afin de réfléchir au type de compensation à mettre en place. A l'issue de cette commission, une notification est établie indiquant l'orientation proposée. Cette notification est envoyée aux établissements qui relèvent de cette orientation. A partir de cette étape, il est possible de procéder à l'admission de l'enfant :

Dès qu'une place se libère une réunion de préadmission est proposée, en présence de la psychologue, de l'assistante sociale, de l'infirmier et du responsable de l'établissement.



**L'admission** n'est effectivement prononcée qu'après un temps de réflexion de la famille et de l'institution. Une période **de stage d'observation** peut-être proposée. Dans le cas d'un accueil pour un hébergement en Placement Familial Spécialisé, un premier contact est organisé avec la famille d'accueil.

**L'admission de l'enfant est effective à l'issue de ces étapes :**

- Rencontre de pré-admission ;
- Visite de l'établissement et remise du livret d'accueil, du règlement de fonctionnement et de la charte des droits et libertés de la personne accueillie ;
- Constitution du dossier administratif ;
- Elaboration du contrat de séjour et signature dans le mois suivant l'admission.



## PIECES A FOURNIR LORS DE L'ADMISSION

---

### Etat civil

- Livret de famille ou Acte de naissance avec mentions marginales ;
- Carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour ;
- Autorisation de transport (voir l'assistante sociale à la rentrée) ;
- Autorisation de sortie de l'établissement, le cas échéant.

### Situation administrative ou juridique

- Copie du Jugement précisant l'attribution de l'Autorité Parentale et/ou du droit de garde;
- Attestation d'assurance (scolaire ou responsabilité civile);
- Copie de la décision CDAPH (Notification d'orientation, de droit à la Prestation de Compensation du Handicap...).

### Dossier médical

- Carnet de santé ;
- Fiche infirmerie (imprimé joint à compléter) ;
- Copie attestation de situation administrative assurance maladie ;
- Copie attestation CMU ou carte de Mutuelle à jour ;
- Copie carte allocataire CAF où figure le numéro et quotient familial.

### Renseignements administratifs et autorisations :

- Fiche de renseignements ;
- Autorisation de participation aux sorties éducatives et pédagogiques ;
- Autorisation d'utilisation d'images.

### Divers

- Deux photos d'identité.



## CONDITIONS D'ACCES AU DOSSIER

---

L'information relative à l'accompagnement de l'utilisateur est protégée par le principe de « secret professionnel partagé » auquel est tenu l'ensemble des personnels sociaux, soignants, administratifs ainsi que les responsables associatifs bénévoles.

Ainsi toutes les données à caractère personnel (informations qui vous identifient et qui vous sont propres) utilisées par l'APAJH 09 en tant que responsable de traitements pour assurer l'accompagnement des usagers sont traitées dans le strict respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016-679) et de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et libertés individuelles.

Le partage et le traitement des informations ne concernent que les éléments strictement nécessaires à l'accompagnement de la personne et ne s'effectuent que dans la limite des missions de chaque professionnel.

A cet effet, toutes les informations nécessaires au suivi de l'accompagnement sont centralisées et conservées de manière sécurisée, d'une part, dans un dossier unique informatisé et, d'autre part, en format papier.

L'utilisateur a un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données (dans la limite des obligations de conservation) et/ou de limitation du traitement.

Pour toute demande d'exercice de droit ou pour toute demande d'information relative à ces droits, il est possible de contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPO) en écrivant à l'adresse suivante : [mesdonnees@apajh09.asso.fr](mailto:mesdonnees@apajh09.asso.fr)

Après l'avoir contactée, si l'utilisateur estime qu'elle n'a pas répondu à ses attentes et que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation auprès de la CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Les données à caractère personnel sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accompagnement de la personne et au respect des obligations légales et réglementaires.



## ASSURANCES – MUTUELLE

---

L'Établissement a contracté auprès de la MAIF les assurances suivantes :

- **Assurance couvrant les risques locatifs** (incendie, dégâts des eaux, explosions).
- **Assurance du mobilier** (incendie, dégâts des eaux, explosions, vol).
- **Responsabilité Civile** (seulement lorsque les usagers sont pris en charge par les services de l'établissement).
- **Assurance des véhicules.**

Il est cependant fortement recommandé aux familles de souscrire à une assurance complémentaire qui ne se substitue pas à l'assurance de la MAIF, en vue de se garantir au cas où leur enfant serait responsable (responsabilité civile) ou victime (individuelle accident) d'incident dans le cadre de la prise en charge.



## CONDITIONS D'ACCUEIL DES PROCHES

---

Sur rendez-vous.



## CONTINUITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

---

Un soutien et un suivi des évolutions de l'enfant sont proposés par un service de suite durant les 3 ans qui suivent la sortie de l'établissement. Cet accompagnement est dispensé par l'assistante sociale.

## RECOURS A UN MEDIATEUR

---

Le jeune ou son représentant légal peut faire appel à un médiateur. Il a pour mission d'assister et d'orienter toute personne en désaccord avec la structure.

Le médiateur peut être choisi sur la liste des personnes qualifiées du département de l'Ariège (arrêté conjoint de l'ARS, de la Préfecture et du Conseil Départemental du 23 juin 2021).

Les coordonnées des personnes qualifiées sont disponibles par courrier postal ou électronique aux adresses suivantes :

### **DDCSPP**

9, Rue Lieutenant Paul Delpech  
BP 103 – 09003 FOIX Cedex  
Tél. : 05.61.02.43.00  
[ddcspp@ariego.gouv.fr](mailto:ddcspp@ariego.gouv.fr)

### **Délégation départementale de l'Ariège de l'ARS Occitanie**

1, Boulevard Alsace Lorraine  
BP 30076 – 09008 FOIX Cedex  
Tél. : 05.34.09.36.36  
[ars-oc-dd09-direction@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-dd09-direction@ars.sante.fr) ou  
[ars-oc-dd09-pole-social@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-dd09-pole-social@ars.sante.fr)

### **Conseil Départemental de l'Ariège**

Direction des actions pour le développement social et de la santé –  
Direction adjointe de l'autonomie  
Hôtel du Département - BP 60023 – 09001 FOIX Cedex  
Tél. : 05.61.02.09.09  
[dsddir@ariego.fr](mailto:dsddir@ariego.fr)

## COORDONNEES UTILES

---

### APAJH 09

Siège social

23, Chemin de Berdoulet - 09000 FOIX

☎ : 05.34.09.87.20 - Fax : 05.61.65.43.05

💻 : [siege@apajh09.asso.fr](mailto:siege@apajh09.asso.fr)

Site internet : [www.apajh09.org](http://www.apajh09.org)

### MDPSH

5, Rue du Cap de la Ville  
09000 FOIX

☎ : 05.61.02.08.04

### CAF

5, Rue Victor Hugo – Peysales – 09000 FOIX  
Place des Héros de la Résistance – 09100 PAMIERS  
1, Rue Joseph Sentenac – 09200 SAINT-GIRONS  
N° à tarif spécial : 0 810 25 09 10

### CPAM

1, Avenue de Sibian - 09000 FOIX  
Rue Joseph Sentenac – 09200 SAINT-GIRONS  
N° à tarif spécial : 36 46

### MSA

26, Allée de Villote  
09014 FOIX Cedex  
☎ : 05.61.65.75.75

### Numéros d'urgence

**112 : Urgences - 15 SAMU - 18 : Pompiers - 17 : Police/Gendarmerie**

**Prévention et protection des enfants en danger ou en risque de l'être**

